



Le jeudi 31 mars 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 25 mars 2016 - Nombre de membres en exercice : 28

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, MM. Pierre ZIMMERMANN, Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Colette GRASER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, MM. Alexandre MEZIERE, Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, MM. Dominique SERGENT, Riquier WILLOQUET, Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ.

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Pierrette MAILLARD (à M. Pierre ZIMMERMANN), Mme Marie-France TAILLEFER (à M. Pierre BOURGOIS), M. Claude LAMARCQ (à Mme Danièle PETIT), Mme Nathalie HERBAUX (à Mme Martine FOULON), Mme Aurélie VERNIER (à M. Didier DUPE)

Absente : Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N° 16-1-32

-----  
**Jeunesse**

-----  
Tarifs séjours

Rapport de M. Eric DESREUMAUX,  
Conseiller à la Jeunesse

Par délibération N°08-0614 du 30 septembre 2008, vous avez retenu la proposition d'adopter la tarification différenciée en respectant l'application des 5 barèmes imposés par la Caisse d'Allocations Familiales. Le service jeunesse propose un ou deux séjours courts en été (2 nuits maximum) pour 12 jeunes. Ces séjours sont inscrits dans le dispositif d'accueil collectif de mineurs.

La participation des familles pour l'inscription de leur(s) enfant(s) à ces séjours est calculée sur le coût de la prestation comprenant l'hébergement, la restauration, le transport et l'ensemble des activités sur place.

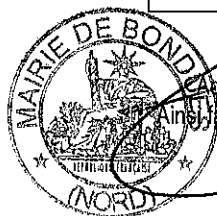
Il vous est proposé de maintenir les tarifs ci-dessous :

	Montant par jeune
Tarif 1 (Q.F. < 857 €)	60,00€
Tarif 2 (Q.F. < 1 070 €)	70,00€
Tarif 3 (Q.F. < 1 604 €)	90,00€
Tarif 4 (Q.F. < 2 139 €)	110,00€
Tarif 5 (Q.F. > 2 139 €)	150,00€
Tarif extérieur	170,00€*

\*Sont considérées comme bonduoises, les familles qui acquittent au moins un impôt sur Bondues.

Ceci étant exposé, nous vous demandons de nous autoriser à appliquer les tarifs au futur séjour.

Travaux préparatoires  
CA du 3 mars 2016  
CG du 10 mars 2016



Le Conseil  
adhère à la proposition ci-dessus.  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil.  
Certifié conforme.  
Le Maire